BREVITIES OF FUN.

Bill—"He owes everything to his wife, I believe?" Jill—"No. He owes considerable to his wife's father; he's a tailor."—Yonkers Statesman.

A Definition. — Mamma — "Oh, dear! Jimmy, I don't believe you know what it is to be good." Jimmy—"Yes, I do, mamma. It's not doing what you want to do."—Truth.

A Pessimist.—May—"Stella looks at the dark side of everything." Maud—"Yes, indeed! Why, she is even afraid that she may not be able to have her own way when she is married!"—Puck.

Mamma—"Johnny, see that you give Ethel the lion's share of that orange." Johnny—"Yes, ma." Ethel—"Mamma, he hasn't given me any." Johnny—"Well, that's all right. Lions don't eat oranges."—Tit-Bits.

"Albert, dear, while looking through some of your old clothes, I made such a lucky find that I ordered a new dress on the strength of it." "What was it, dear?" "Half a dozen checks that had never even been written on."—Brooklyn Life.

"Henry, what in the world were you and all those other boys rushing up the street for?" "We were the flying squadron chasin' Spanish torpedo boats." "Didn't I see a policeman running after you?" "Yes, pa; but he wasn't in the game."—Cleveland Plain Dealer.

An Ordinary Case.—"You do not love me for my gold?" she faltered. "No!" he earnestly protested. The shrewd reader will kindly be in no haste to conjecture that the youth was from the Klondike, where gold is accounted but dross. No, he was no Klondiker; merely a liar.—Detroit Journal.

Culpable Omission. — "Josiah," said Mrs. Chugwater, looking at him over her glasses, "why don't the newspapers print the whole of the president's message?" "What's the matter now?" inquired Mr. Chugwater, bracing himself. "Why, this paper says: 'The full text of the message will be found below,' and then it goes ahead and prints the message without giving the text at all. It's got so you can't put any dependence in the papers."—Chicago Tribune.

THE EUCHRE PRIZE.

Was a Wedding Present, and Went to the Giver.

There was a party on Compton Hill. It was of the progressive euchre kind, attended by a number of intimate friends and acquaintances.

One of the prizes given by the hostess was a pretty silver fruit dish. The other prizes were not quite so valuable, for all of them were little things that had been gathered from the bric-a-brac collection of the woman who did the entertaining. She thought she was doing a nice thing by selecting some of the things that were dear unto herself, although a number of them were duplicate wedding presents.

She thought she had arranged the gifts so that none of them would go back to the donors who originally bestowed them upon her, but her memory was not of the best, and in one case at least she made a faux-pas, though her ready wit helped her out of a mortifying position.

The games progressed merrily, and there was no display of the gifts until the close of the contest. When the score cards were presented it was seen that a certain young woman from Carondelet had won the first prize, which was the fruit dish. She was naturally rejoiced, for a fruit bowl at the beginning of the season is not to be despised.

Somehow or other, the prize looked strangely familiar. She thought she recognized it, but was not quite sure. Being of an outspoken nature, she concluded frankly to ask the hostess just for fun.

"Anna," she said, "isn't this the bowl I gave you six months ago?"

"Why, my dear, what made you think that?"

"I thought I recognized it. Honestly, isn't it the one?"

"Yes," answered the little bride, "but don't be offended. I thought I'd give you just as good as you sent."

"That's all right," said the lucky winner. "You can't hurt my feelings!"—St. Louis Republic.

A Better Expression.

"I suppose," said Mrs. Snaggs, "that when soldiers are said to be sleeping on their arms the idea is that they are ready for instant service?"

"Your idea is correct," replied Mr. Snaggs. "How did you guess it?"

"But would it not be more expressive," Mrs. Snaggs went on, ignoring the sarcasm, "to say that they slept on their nap-sacks?"—Pittsburgh Chronicle-Telegraph.

One Way Out.

Writer—That is rather small pay, don't you think? There were over 2,000 words in that article.

Publisher—I know; but then there were so many of them that you used more than once."—Boston Transcript.

SHE PULLS TEETH DEFTLY.

A Woman Dentist Who Seems as Unsympathetic as the Male Torturer.

She is just a little woman with a lot of curly brown hair and a determined mouth always ready to smile, says the New York Commercial Advertiser. She lives in a big house on Lexington avenue, and has her name and title emblazoned in gold on one of the front windows. The house is quite luxurious within, and the big drawing-room gives one no hint of the terrors that await. Beyond the doors at the further end of the drawing-room is what the little woman calls "my chamber of horrors," and here she pursues her calling all day "and at night by electric light."

Sometimes the doors between the parlor and the office are left ajar, and this is what the ears of the visitor are greeted with: "Whirr-whirr-whirr!" from the foot-pedal, and "Whizz-izz-izz!" from the wheel, and then a stifled groan from the big red velvet chair. The other noises cease.

"Hurt much?" asks the voice of the woman whose name is in the window. "I'm afraid you are a coward. I'll have to send you to a children's dentist. Why, I pulled out eight teeth for a man the other day, and he didn't make as much fuss as you. I'll doctor that nerve with ice water, and then we'll begin again."

Another groan from the red velvet chair as she resumed. As the dentist works she chats.

"The vanity of men!" she exclaimed the other day. "Why, women can't hold a candle to them. When a woman gets a set of false teeth she wants to go away and hide somewhere for a month, to get used to them. But a man—well, a man becomes positively childish. (Don't squirm like that; is that gold too hot?) He stands in front of the mirror, talks, smiles and laughs in 20 different keys, to see the effect of the new ivories. Then he asks me what I think of them, and in a few days he comes in and tells me about a set he has seen that have gold filling in the front, and what would I think if he had some put in his. Finally I get so tired of that man that I dread to hear his name. But there are a good many like him, and I'll say this much for him, he is willing to pay for good work, and never squabbles over the bill—as women do."

An odd fact is that the majority of her patients are men. She explains it by saying that men think she will be gentler than would a man dentist, and that women don't trust their own sex. "Why," says the little dentist, indignantly, "a woman brought her little boy in the other day to have a tooth pulled. She asked for my partner, who was out. She was ushered into me and I looked at the tooth. Before I began she said: 'Are—are—you quite sure you are strong enough?' 'Madam,' I said, 'I have pulled teeth for Jack McAuliffe,' and then I extracted that small boy's aching molar so quickly that he actually forgot to scream. Yes, Mr. McAuliffe is a patient of mine, and is as gentle as a lamb, but he makes terrible grimaces, and sometimes I'm glad I'm not a man."

The writer waiting outside the "chamber of horrors" the other day had a unique experience. She heard the dentist imploring for mercy—surely an experience which many of his victims would have enjoyed. He was in the chair and his feminine partner was executing little symphonies with the buzzing wheel.

"Now—let me speak—just one minute!" wailed the man in the chair.

"Open your mouth, please." Buzz! buzz! buzz!

"Ouch! Oh, I say, be careful—"

"A little wider, please—there—" —whirr! whirr! whirr!

"If you'll only stop—we'll go to see—"

"Open your mouth, unless you wish your tongue cut off!"

"And to Delmonico's after—"

"Don't wriggle like that or I will—"

"And you can choose the seats."

Clothes in Cold Storage.

Men's overcoats and dress suits and other clothing, as well as furs and carpets and rugs, are put into cold storage in summer to keep them safe from moths. Women's gowns are also stored in this manner. A man in Chicago has lately put into cold storage eight or ten suits of winter clothing. Dress suits, overcoats and other clothing are received and hung up in the storage rooms just as fur garments are, or they are received in trunks, which is the less expensive method of storing them.

It Was Surprising.

Mrs. Wiffles—What most surprised you when you arrived in Paris?

Mrs. Jaunter—Why, the fact that little children of three or four years could talk French. It was perfectly amazing.—Punch.

Blood of Eels Is Poisonous.

A medical correspondent at Paris writes that Dr. Mosso has established the fact that the blood of eels is poisonous.

CONFESSION OF A SPY.

Something About the Secret Service of the German Army.

The mad fury of the French people over the Dreyfus case is largely owing to their belief in the omnipresence of German spies in their country. That there is some foundation for that belief is shown by the confession of an ex-spy, Ludwig Windell, who, after serving the German government, was forced to leave the Vaterland because he unearthed a scandal which concerned those high in official life. He considers that he was unjustly treated in this connection and has his revenge by exposing the details of a system of which he was once a part.

According to his confession he says: "For six years I spent on an average of seven months every year in France. I resorted to hundreds of subterfuges. Very often I gave myself out to be an Alsatian. I have also passed as an Italian, but more often as an American, because in that character one is less liable to be suspected of being a spy. I should here make a few general remarks about the German spy system. It is not a very costly one, as some people imagine. Everything conected with the German official administration is done economically. It does not cost more than $35,000 or $40,000 a year. I have known every spy in the German service, and I am certain Dreyfus was no spy.

"There are only a few regular spies. They do most of the work through agents. They receive no salaries, but a certain sum of money for each piece of work they do. I have received $500 for a piece of work, and had to pay out $250 of it to agents. A spy's employment is, in truth, badly paid. My most valuable agents in France were a Frenchman and an Alsatian, both living in Paris. In a great number of cases, however, I made use of women, whom I met casually.

"My most daring act was to assume the uniform of a French officer. It was during the maneuvers in the east in 1892. They were of the greatest importance, because they took place right on the frontier, and the military authorities were very anxious to keep them secret. I had a French uniform made in Germany. It was that of a major in the Thirteenth artillery regiment, which was stationed far from the scene of the maneuvers. I put this on in the train after crossing the frontier, and arrived while the maneuvers were in progress. In my uniform I was permitted to go freely inside the lines from which all civilians were excluded. I spoke little and listened much. Once I lay on the ground with my ears almost under the edge of the headquarters' tent of the army. The officers were discussing the importance of the army in the east, and I heard all the conversation. Then I watched the secret maneuvers, which were chiefly engineering operations. After this night I put off my uniform and went about disguised as a peddler."

In 1894 Windell was instructed to go to Nice and report the actions of Gen. Mercier. He found the general in need of a coachman and managed to have himself engaged in that capacity. Gen. Mercier was engaged in inspecting the military roads leading to the Alps, and as his coachman Windell inspected everything that he inspected.

Windell is now said to be in this country engaged in private detective work.—N. Y. Weekly.

THE SOUTHWEST MONSOON.

On It Depends the Prosperity of Central India.

Hyderabad, like the rest of the center and south of India, depends for its prosperity on the southwest monsoon. This setting is in Ceylon soon after the middle of May, works its way up the west coast, and, overcoming as it gains its full strength, the barrier of the western Ghauts, advances steadily across the Deccan. Its normal date for reaching the Hyderabad state is June 5. It continues, with the wind prevailing from the southwest, till beyond the middle of September, when the wind, gradually veering around by west and north to the northeast, brings what appears to be a return monsoon, but what probably is the current of the southwest monsoon, which, passing from the commencement of the rains in June, up the east coast and thence to the northwest up the Gangetic valley, has attained greater strength than that which is then exercised by the waning west coast current, and makes itself felt in the central provinces and the south. To this return current Hyderabad is often indebted for heavy falls that save the country from the scarcity that might follow a lack of strength in the original southwest current.—Engineering Magazine.

Driven to It.

"Did the prisoner offer an excuse for his bigamy?"

"Yes; he said he was tempted to keep on marrying until he got a wife that could make a good cup of coffee." —Chicago Record.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Selina Poché vs New Orleans Home Investment Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,406—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 16 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion triangulaire de terre dans l'ilet borné par les rues Bernadotte, Cimetière et Banks, désignée comme quatre lots dans le triangle No 836, mesurant cent un pieds six pouces de face par cent trente-sept pieds de profondeur d'un côté et cent vingt-cinq pieds de l'autre côté.

2° Un certain ilet de terre dans l'ilet borné par les rues Bernadotte, Baudin et le Nouveau Canal, de forme triangulaire, désigné comme la moitié de l'ilet ou triangle No 838 dans le premier district de cette ville.

3° Un certain ilet de terre dans le Premier District de cette vile, désigné comme ilet No 822, borné par les rues Olympia, St Patrick, Banks et Baudin.

4° Un certain ilet de terre dans le premier district de cette ville, No 824, borné par les rues Olympia, d'Hémécourt et St Patrick et le Nouveau Canal.

5° Un certain ilet de terre situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Bernadotte, Banks, Anthony, Baudin et le Nouveau Canal, désigné par le No 837 et mesurant trois cent dix neuf pieds sur deux cent deux pieds d'un côté sur deux cent six pieds de l'autre côté.

6° Cinq certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ile No 831, borné par les rues St Patrick, Bernadotte, Banks et Palmyre.

7° Une certaine portion triangulaire de terre dans le premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Anthony, Cimetière et le Nouveau Canal, désignée comme triangle No 842, mesurant cent quarante-quatre pieds de face d'un côté et cent cinquante-cinq pieds de l'autre côté.

8° Un certain ilet de terre dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 812, borné par les rues Murat et Ulloa et le Nouveau Canal.

9° Tous les droits, titres et intérêts de Marie Catherine Bier, non mariée, Mme Sophia Barabra Bier et de Alex K. Mantz, Mme Henrietta Bier Burke veuve du défunt Cyrillas J. Rosan et de Mme Sophia et Maria M. Cockrill, les seuls héritiers survivant de M. Henr Bier, décédé, dans et aux ilets ci-dessus décrits, deux morceaux de terre dans le premier district de cette ville, à savoir:

1e Ilet No 813 borné par Murat, Olympia, D'Hémécourt, Ulloa et le Nouveau Canal.

2e Ilet No 830, borné par les rues St-Patrick, Bernadotte, Baudin et Banks.

3e Ilet No 838, borné par les rues Baudin, Bernadotte, Anthony et le Nouveau Canal.

10° Un certain ilet de terre situé et étant dans le premier district de cette ville, étant l'ilet No 815, borné par les rues Olympia, Murat, Banks et Baudin, mesurant deux cent quatre vingt cinq pieds un pouce et quatre lignes de face à chacune des rues Olympia et Murat et trois cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à chacune des rues Banks et Baudin, borné par les dites rues.

11° 18 lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 821, borné par les rues Olympia, Palmyre, Banks et St Patrick, lesquels lots sont désignés et mesurent comme suit: Lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 26, 27, 28. Lots 1 à 10 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Palmyre sur cent pieds de profondeur. Lots 11 à 13 inclusivement mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Olympia sur cent cinquante-sept pieds de profondeur. Lots 15 et 16 mesurant soixante-deux pieds de face à la rue Banks sur cent seize pieds de profondeur. Lots 26, 27 et 28 mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St-Patrick sur cent cinquante-sept pieds de profondeur.

12° Huit lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet 831, borné par les rues St-Patrick, Bernadotte, Palmyre et Banks, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9. Lots Nos 1 à 4 inclusivement mesurant deux cent et un pieds six pouces et deux lignes sur la rue Banks par cent vingt cinq pieds trois pouces et six lignes sur la rue Bernadotte et cent trente sept pieds deux pouces et trois lignes sur une ligne oblique courant de la rue Bernadotte à la rue Banks. Lot No 6 mesure trente pieds de face à la rue Palmyre sur cent pieds de profondeur sur un côté et soixante dix huit pieds de profondeur de l'autre côté; lot No 7 mesure trente pieds de face à la rue Palmyre sur cinquante sept pieds, deux pouces de profondeur; lot No 8 mesure trente trois pieds de face à la rue Palmyre sur trente deux pieds de profondeur.

Lot No 9 mesure cinquante pieds de face à la rue Palmyre sur trente cinq pieds de profondeur.

13° Un certain ilet de terre dans le premier district de cette ville, désigné comme le No 830, borné par les rues Bernadotte, Banks, Baudin et St Patrick.

14° Un certain ilet de terre dans le premier district de cette ville, désigné comme No 829, borné par les rues Bernadotte, Baudin et St-Patrick et le Nouveau Canal.

Ensemble avec tous les droits d'action et procès maintenant en cour, options, avantages, privilèges, servitudes, bénéfices et immunités auxquels le défendant à le droit en vertu de tel acte ou contrat ou ordonnance de ville ou résultant d'aucune autre source et spécialement dans et à l'ilet No 814, borné par les rues Olympia, Baudin, Murat et D'Hémécourt et No 823, borné par les rues St Patrick, Olympia, Baudin, D'Hémécourt, les deux dans le premier district de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

John T. Whitaker, avocat pour la plaignante.
14 mai—14 15 18 20 21 27—juin 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété Améliorée du Premier District.

Connue comme le No. 730 rue Gayoso, entre les rues Perdido et Gravier.

Patrick J. Bourke vs M. et Mme John Booker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,296—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso, Perdido et Gravier, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 625, lequel dit lot mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent-quarante-quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Termes et Conditions. — 1°. L'acquéreur payera comptant, la somme de deux cents dollars, avec 8 0|0 par an d'intérêt sur cette somme à partir du 5 décembre 1895, jusqu'au paiement; un et un-demi pour cent sur le montant du dit principal et de l'intérêt pour honoraire d'avocats les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat, (jusqu'à 1897 inclusivement) sur la dite propriété.

2°. L'acquéreur devant assumer (jusqu'au montant de son enchère) le paiement d'un billet de cent dollars, fait par Mme Cora Booker, défenderesse, en date du 5 décembre 1895, et fait payable trois ans après sa date, avec 8 0|0 par an d'intérêt, à partir de la date jusqu'au paiement et paraphé "Ne Varietur" par Bernard Titche, notaire, le 5 décembre 1895 pour identification avec l'acte d'hypothèque et de vente passé pardevant lui à la dit- date.

3°. Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Wynne Rogers, avocat pour le plaignant.
30 avril—30—mai 6 13 20 27—juin 2

AVIS AUX CREANCIERS.

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et des déboursés présenté par A. G. Ricks, receveur de la New Orleans Brewing Association, pour le mois de mars 1898 ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
24 mai—24 28—2 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur du Quatrième District.

Formant l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Colysée,

Connue comme le No 2726 rue Colysée,

People's Homestead Association vs Mlle Victoria Venables.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 56,403—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 16 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet designé par le numéro municipal 184, borné par l'avenue Washington, les rues Colysée, Quatrième et Chestnut, formant l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Colysée, et étant désigné par le No cinq sur un plan avec ledit lot et autres lots annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 29 mai 1861, ledit lot de terre mesurant, au pied américain cinquante et un pieds six pouces et trois lignes à la rue Colysée sur une profondeur de cent vingt huit pieds deux pouces et face à l'avenue Washington entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats du plaignant.
13 mai—13 20 27—juin 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District.

Portant le No Municipal 6315, Rue Hurst, entre les rues Calhoun et Boulevard Exposition.

Otto M. Seidel vs Samuel B. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 56,462—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 16 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le sixième district de cette ville et désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 61, borné par les rues Benjamin, Calhoun, Hurst et le Boulevard de l'Exposition, anciennement la ligne de la propriété de Mme Foucher de Circe. Ledit lot mesure vingt neuf pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Hurst et vingt neuf pieds, deux pouces et quatre lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Benjamin, par 124 pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Calhoun et cent vingt-quatre pieds, trois pouces et trois lignes sur la ligne la plus rapprochée du Boulevard de l'Exposition.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer la somme de mille dollars, avec intérêt au taux de 8 0|0 par an, à partir du 23 juillet 1896, jusqu'au paiement et aussi l'intérêt à 8 0|0 par an à partir du 23 juillet 1896 jusqu'au paiement pour l'intérêt maintenant dû sur les billets non maturés décrits: cinq pour cent honoraires d'avocats sur le montant total réclamé et maintenant dû; $4 le coût d'une copie de l'acte, $65.80 pour taxes de ville payées par le plaignant; les coûts et charges du procès et de la vente et les taxes à 1897 inclusivement sur ladite propriété.

2° L'acquéreur jusqu'au montant de son enchère devra assumer le paiement d'un billet de $1,000 en date du 23 juillet 1896, payable deux ans après la date, tiré par le défendant à son ordre et par lui endossé et portant intérêt de 8 0|0 par an, fait payable comme il est ci-dessus stipulé.

3° Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a comptant.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans,

V. Toulon, avocat pour le plaignant.
14 mai—14 15 20 27—juin 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Attrayante dans le Second District.

Connue comme No 2509 rue Canal Entre les rues Dorgenois et Rocheblave.

John Dwyer vs Gustave Mauberret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 56,290—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Deuxième District de cette ville se composant du tout du lot No 12 et une moitié près de la rue Rocheblave du lot N° 11 qui touche au N° 12 dans l'ilet N° 331 borné par les rues Canal, Dorgenois, Rocheblave et Douane, la dite portion de terre mesurant quarante pieds six pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de cent quatorze pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

Stiff et Madison, avocats pour le plaignant.
13 mai—13 14 20 27—juin 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur, située dans le Sixième District, avenue Napoléon,

Entre les rues Dryades et Sud Remparts, (la rue de derrière étant la rue Berlin).

Charles A. Denis vs William C. Fulham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la la paroisse d'Orléans No 56,188—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 9 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 476 (anciennement No 84), borné par l'avenue Napoléon et les rues Dryades, Berlin et Sud Remparts (anciennement rue St Denis), composé des lots 3, 4, 5 et d'une portion du lot No 6, laquelle portion du lot 6 est adjacente au lot No 5, et mesure vingt pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur uniforme de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et les dits lots 3, 4 et 5 se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Napoléon par une profondeur uniforme de cent vingt pieds entre lignes parallèles, lequel dit lot No 3 commençant à une distance de soixante pieds de l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Dryades.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignant.
6 mai—6 7 8 13 20 27—juin 3 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.

Connue comme le No 801 avenue Napoléon, coin de la rue Constance.

Mme Charlotte Bourque, veuve de Predon Bourque, versus Emile Jordy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 56,324.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 19 (maintenant No 203) borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Magasin et Constance, désigné comme lot No Un dudit ilet sur un plan litographique de X. Magny, annexé à un acte pardevant Wm J. Castell, ancien notaire, daté du 5 août 1867, étant un acte de vente par Joachim Kohn à Peter Mulligan. Ledit lot de terre mesure, conformément audit plan, vingt-huit pieds huit pouces de face sur l'avenue Napoléon par cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Constance, desquelles deux rues il forme l'encoignure.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

J. B. Grinage, avocat pour le plaignant.
29 avril—29—mai 6 13 20 27—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Quatre Portions de Terre de Valeur dans la Place Audubon,

Dans le Sixième District.

Michael McQuade vs Harry M. Jackman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 56,372 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 16 juin 1898 à midi, des propriétés ci-après décrites dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, à savoir—

1° Le lot No 22 dans le bloc numéro un de la Place Audubon comme on le voit sur le plan de cela annexé à l'acte de vente et d'hypothèque enregistré dans le procès ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne Ouest de l'Ouest Place du Parc par telle profondeur à l'Ouest, comme on le voit sur ledit plan les lignes Ouest de la propriété en ceci décrite étant la ligne Ouest de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon, le 3 juin 1893.

2° Le lot No 23 dans le bloc numéro un de la Place Audubon comme on le voit sur le plan de cela annexé à l'acte de vente et d'hypothèque enregistré dans le procès ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne Est, de l'Est place du Parc, par telle profondeur à l'Est comme on le voit sur ledit plan, les lignes Est de la propriété en ceci décrite étant les lignes Est de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon le 3 juin 1893

3° Le lot N° 24 dans le bloc N° 1 de la Place Audubon comme on le voit sur le plan de cela annexé à l'acte de vente et d'hypothèque enregistré dans le procès cis-dessus ayant une façade de cent pieds sur la ligne ouest de l'ouest place du Parc par telle profondeur à l'ouest comme on le voit sur ledit plan les lignes ouest de la propriété en ceci décrite étant la ligne ouest de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon le 3 juin 1893.

4° Le lot No 25 dans le bloc numéro un de la Place Audubon, comme on le voit sur le plan de cela annexé à l'acte de vente et d'hypothèque enregistré dans le procès ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne Est de l'Est Place du Parc par telle profondeur à l'Est, comme on le voit sur ledit plan les lignes Est de la propriété en ceci décrite étant la ligne Est de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon le 3 juin 1893 étant les mêmes propriétés acquises par le défendeur en ceci par achat de la Crescent Land and Improvement Company, selon quatre divers actes passés pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 8 mai 1895.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux. Les acquéreurs respectifs devront accepter les titres aux dites propriétés sujets aux termes stipulations, conditions, règles et obligations etc. comme ils sont contenus dans les actes originaux de vente au défendeur comme ils sont passés pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 8 mai 1895, les copies desquels actes sont enregistrés dans le procès ci-dessus.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Frank Zengel, avocat du plaignant.
13 mai—13 14 20 27—juin 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Cinquième District.

Connu comme No 801 avenue Opelousas, coin de la rue Belleville.

Agapito Crespo vs Mme Mary A. Holton, veuve de John T. Tierney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,275—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 mai 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Belleville dans le Cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 127 compris entre les avenues Opelousas, (anciennement Market,) Slidell, (anciennement Jackson), Elmira et la rue Belleville (anciennement Chestnut) Ledit lot est désigné par le N° 1 conformément à un croquis annexé à un acte passé pardevant Wm H. Seymour, notaire, le 30 juin 1891, ledit lot mesurant trente-deux pieds de face à l'avenue Opelousas (anciennement Market) sur une profondeur de cent trente pieds de face à la rue Belleville et formant l'encoignure dudit ilet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Wm H. Seymour, avocat pour le plaignant.
22 avril—22 23 29—mai 6 13 20 26

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Dancquemesnil ou Docmenil de Morant, No 54,245, Cour Civile de District, Division "D"—Succession de Cyrillon Cyrillo de Morant, No 54,244, Cour Civile de District, Division "A".

EN vertu et conformément à un ordre daté le 23 mars 1898, rendu par la Cour Civile de District dans l'affaire de la succession de Louis D. de Morant et d'un autre ordre rendu par la même Cour le 23 mars 1898 dans l'affaire de la succession de Cyril de Morant, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, le JEUDI, 2 juin 1898, à midi des propriétés suivantes à savoir:

Les titres de terre suivants de la Cour Suprême issus par le Gouvernement des Etats-Unis le 17 mars 1898, à savoir:

Certificats appartenant à la succession de Cyril de Morant à savoir: Certificat Y 1 pour 160 acres; certificat Y 2 pour 100 acres; certificat Y 3 pour 180 acres; certificat Y 4 pour 84-63|100 acres.

Certificats appartenant à la succession de Louis D. de Morant, à savoir:

Certificat Y 5 pour 160 acres; certificat Y 6 pour 160 acres; certificat Y 7 pour 80 acres; certificat Y 8 pour 81-63|100 acres.

Conditions—Comptant. Transfert des certificats pardevant le notaire désigné par l'encanteur aux frais de l'acquéreur.

JACOB A. REINACH,
Encanteur.

21 mai—21 23—juin 1 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

SAMEDI LE 18 JUIN.

Ville de la Nouvelle Orléans et Paroisse St-Tammany, Propriété de Résidence, Moulin à Scie, Terres Boisées, situées à et près de Slidell, La. Comptes courants, Bois de charpente assorti, etc. Dans l'affaire intitulée.

Antonio Menendez vs Ses Créanciers.

No 51,897 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

EN vertu de et conformément à un ordre issu et signé le 20 avril 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour; SAMEDI le 18 juin 1898, à 10:30 heures, A. M., à la Bourse de Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 629 et 631 rue Commune, à l'enchère publique, il sera vendu la suivante décrite propriété, à savoir: "Ville de la Nouvelle Orléans".

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 386, borné par les rues St-Claude, Bourbon, Marais et St-Antoine, désigné comme lot No 22, et mesurant (25) vingt-cinq pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de (150) cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

2° Propriété dans la paroisse de St-Tammany et connue comme la fabrique de The Alton Lumber Company, à la station d'Alton, à savoir:

(A) La moitié Ouest du quart Sud Est de la section [22] vingt-deux, comté huit rangée Sud quatorze Est, Ste Héléna Méridian, dans la paroisse de St-Tammany, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant la même propriété acquise par l'Alton Lumber Co, de Julius Woods le 26 juillet 1893 et enregistrée dans le Livre des Transferts E, folios 566 et 567, paroisse St-Tammany et acquis par Menendez comme en ceci déclaré.

(B) La moitié ouest du quart sud-est de la section (23) vingt-trois du comté huit, Rangée sud quatorze est, Ste-Helena Meridian, dans la paroisse de St-Tammany acquis par l'Alton Lumber Co, ou Wilson Varnado, par achat de Aaron Welch et Masseline Welch sa femme, le 30 novembre 1893, et enregistré dans le Bureau de Transferts pour la paroisse de St-Tammany, Livre P, folio 792 et par Menendez comme il est désormais déclaré.

(C) Quatre acres de terre situés à côté des terres du Salomon Manufacturing Co., au sud du chemin public conduisant au débarcadère de chaux de Kiln sur le côté ouest du N. O. et N E. R. R. Co., dans la ville de Slidell, et connus par arpentages comme commençant à un poteau près de l'entrée au Paturage Guzman allant au nord 27° est cinq chaines et soixante anneaux de là allant à l'ouest 27° nord, sept chaines de là allant au nord 27° ouest, cinq chaines et soixante-six anneaux; de là allant à l'ouest 27°; de là à l'est 27° sud sept chaines au poteau du commencement et étant quatre acres de terre plus ou moins situé dans le comté neuf, rangée sud, quatorze Est et étant partie de la section [44] quarante-quatre: acquis par Varnado, de John E. Guzman, le 1er septembre 1893, enregistré dans le livre P, folio 684 dans Covington, paroisse St Tammany, La. et partie de W. J. Bennett le 21 mars 1894, enregistré dans Covington, paroisse St Tammany dans le Livre 2, folios 178 et 179.

4°. La moitié sud du quart sud-ouest de la moitié nord ouest de la section (26) vingt-six, dans le comté huit, au sud de la rangée quatorze est, St Héléna, Méridian, contenant 160 acres, plus ou moins, dans la paroisse et Etat ci-dessus. Ladite terre avait été acquise par Isaac Kemp, par Homestead entry sous certificat daté le 7 août 1893. Acquis par Alton Lumber Co., de Isaac Kemp par achat enregistré dans le bureau de transferte, le 19 décembre 1894, dans le livre 2, folio 581, 582 dans Covington, Lne. Toutes les dites propriétés ci-dessus décrites étaient acquises ensemble avec le moulin à scie, lot de machines, dix-huit boeufs, cinq chars deux charrettes pour troncs d'arbres, chaines, cabanes, bâtisses, etc., par Antonio Menendez, de Wilson Varnado et Christopher C. Mitchell, faisant les affaires sous la raison sociale de l'Alton Lumber Company, par acte du 27 décembre 1894, pardevant Geo M. Barnett, notaire, dans la paroisse d'Orléans, ledit acte étant enregistré dans Covington dans le livre 2, pages 597, 598, 599, 600.

(D) Trente et un acres de terre avec les améliorations à St. Joe sur le côté Ouest de la N. O. et N. E. R. R. acquis par Menendez à la vente de Taxes par le shérif de la paroisse St-Tammany, fait le 26 juin 1896, enregistré dans le livre de transferts R, folio 614 dans Covington, Lne, et dans le Livre des ventes du shérif "C" folio 165, chargé avec le droit de rédemption.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit payable par des billets des acquéreurs portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque, lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, les taxes pour l'année courante 1898 devant être assumées par les acquéreurs, un dépôt de dix pour cent devant être fait à l'encanteur par les acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente devant être passés pardevant Henry L. Garland jr, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 mai—18 19 21 28—juin 4 11 18

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

Succession de Thomas P. Leathers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — No 50 189.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, MARDI 21 juin 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 20 décembre 1897 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° Cette maison splendide à deux étages, en briques, solidement construite, connue comme "Leathers Résidence," No 2027 rue Carondelet, encoignure de la rue Joséphine, retirée de la rue, et ayant façade double et vérandahs de chaque côté vestibules en haut et en bas, doubles salons, salle à manger, librairie, chambre à laver, cuisine, etc., en bas, et plusieurs chambres à coucher en haut, chambres à bains et pour domestiques, citernes, hydrant, etc.: une écurie en briques à deux étages, très commode, et une remise pour voiture pouvant y placer plusieurs animaux, avec grenier et appartements pour cochers, est bâtie dans le fond de la résidence. Le terrain est très spacieux, faisant face à trois rues, avec grillage substantiel en fer, admirablement ombragé par de grands arbres, allées, arbustes et parterres. Il est décrit comme suit, à savoir:

Neuf certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Joséphine, St André et Brainard, designés par les Nos 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53; les sept premiers d'après un plan dressé par B. F. Nicholls, voyer, daté 5 mai 1853, et les deux autres d'après le plan dressé par Abraham Le Young, daté 3 janvier 1850, tous deux déposés dans le bureau de A. B. Cénas, notaire, lesquels dits lots Nos 45, 46 et 47 mesurent chacun 27 pieds, 4 pouces 4 lignes de face à la rue Carondelet, 130 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles traversant le dit ilet à la rue Brainard, sur lequel ils ont une même façade de 27 pieds 4 pouces et 4 lignes, et lesquels lots Nos 48 et 50 mesurent chaque 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet sur 65 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; et lesquels dits lots Nos 49 et 51 mesurent chaque 27 pieds 4 pouces 4 lignes à la rue Brainard, sur 65 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; et lequel dit lot No 52 mesure 25 pieds 3 lignes de face à la rue Carondelet, sur 65 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur et façade à la rue Joséphine; et lequel dit lot No 53 mesure 25 pieds 3 lignes de face à la rue Brainard sur 65 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur et de face à la rue Joséphine, tous entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance s'il y en a, à un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, l'intérêt payable annuellement, l'acte devant contenir le pacte de "non alienando."

Toutes les bâtisses sur la propriété devront être assurées par l'acquéreur pour leur entière valeur jusqu'à paiement complet et final desdits billets, les polices d'assurance transférées au porteur des billets, l'avocat payé au taux de 5 pour cent sur ledit montant en de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant desdits billets ou d'une partie de ceux-ci; il assumera le paiement des taxes pour l'année 1898 et déposera avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 pour cent de son enchère, et paiera les frais de l'acte de vente qui sera passé pardevant Jeff C. Wenck, Esq., notaire public.

21 Mai — 21 28 — juin 5 12 17 21

Charles G. Merritt, vs Ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,148—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Marquez, syndic des Créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

20 mai—20 24

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.